

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

GERARD SERVICE ENERGIE

Adresse : 56 quai Cavelier de la Salle

SIRET : 414 203 042 00026

TVA INTRA FR 47 414 203 042

Téléphone : 02 35 63 54 30

Email : contact@gerardservicegaz.fr

Assurance Décennale : AXA n°0000022085354604

Certification : QualiPAC QPAC/76347

Ci-après désignée « l'Entreprise ».

ARTICLE 2 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations de l'Entreprise et de ses clients dans le cadre des prestations de maintenance, dépannage, installation et remplacement de chaudières et pompes à chaleur.

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations réalisées par l'Entreprise auprès des particuliers et professionnels.

ARTICLE 4 – DEVIS ET COMMANDES

Toute intervention fait l'objet d'un devis préalable ou d'un bon d'intervention. Les devis sont valables 30 jours. La commande devient définitive après signature du devis et versement éventuel d'un acompte.

Les documents contractuels sont, par ordre de priorité :

- Le devis signé ;
- Les éventuelles conditions particulières ;
- Les présentes CGV ;
- Les normes techniques en vigueur.

ARTICLE 5 – CONDITIONS SUSPENSIVES DU MARCHE

- a) Autorisations : le marché est conclu, le cas échéant, sous la condition suspensive de l'obtention des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché.
- b) Recours à un prêt : Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et le marché est alors conclu dans les conditions prévues par le Code de la Consommation aux articles L 311-1 et suivants (en cas de recours à un crédit à la consommation) ou L 312-1 et suivants (en cas de recours à un crédit immobilier).

ARTICLE 6 – TARIFS

Les prix sont exprimés en euros HT et TTC. Ils comprennent la main-d'œuvre, les fournitures, les déplacements et les prestations prévues au devis.

ARTICLE 7 – TVA

Dans le cas d'une modification du taux de TVA par voie législative ou réglementaire après l'établissement du présent devis, le prix facturé et dû sera ajusté en fonction de l'évolution en résultant.

Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées à ce titre.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf disposition particulière, un acompte de 40% est demandé à la commande. Le solde est payable à réception de facture. Tout retard de paiement entraîne des pénalités conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 – DÉLAIS D'INTERVENTION

Les délais sont donnés à titre indicatif. L'Entreprise ne saurait être tenue responsable des retards dus aux fournisseurs, intempéries ou cas de force majeure.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à permettre l'accès aux installations et à fournir toutes les informations utiles à la bonne réalisation des travaux.

ARTICLE 11 – CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, l'entreprise pourra proposer au client des travaux supplémentaires qui ne seront réalisés qu'après acceptation de l'avenant au marché.

ARTICLE 12 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Par application de la loi du 12 mai 1980, l'entreprise reste propriétaire des matériaux, marchandises et ouvrages facturés jusqu'au complet paiement.

Néanmoins, la garde et les risques sont transférés au client dès l'achèvement des travaux, bien que la propriété reste à l'entreprise.

ARTICLE 13 – DÉPANNAGE ET MAINTENANCE

Les prestations de dépannage sont facturées selon le tarif en vigueur. Le diagnostic reste dû même en cas de refus de réparation.

ARTICLE 14 – INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS

Les installations sont réalisées conformément aux normes françaises, aux DTU et aux prescriptions des fabricants.

ARTICLE 15 – GARANTIES

Les équipements bénéficient de la garantie constructeur. Les travaux sont couverts par les garanties légales et la garantie décennale lorsque applicable.

ARTICLE 16 – CONTRATS D'ENTRETIEN

Les contrats d'entretien sont conclus pour une durée d'un an renouvelable tacitement sauf résiliation dans les délais prévus.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITÉ

L'Entreprise est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de mauvaise utilisation ou de défaut d'entretien des équipements.

ARTICLE 18 – DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client particulier bénéficie d'un délai légal de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus hors établissement ou à distance.

ARTICLE 19 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale conformément au RGPD.

ARTICLE 20 – UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES

Le client autorise l'entreprise à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site Internet

ARTICLE 21 – MEDIATION A LA CONSOMMATION

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

CM2C :

49 Rue de Ponthieu

78008 Paris

Tél : 01 89 47 00 14

Site internet : www.cm2c.net

ARTICLE 22 – LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux compétents du ressort du siège social seront seuls compétents.